

PORT DES DECORATIONS

Le décret du 6 novembre 1920 relatif au port des décorations a précisé, en son article 8, que « le port des insignes de distinctions honorifiques créées et décernées par les sociétés ou des rubans et rosettes qui les rappellent, n'est autorisé que dans les réunions des membres de ces sociétés ».

Les associations sont donc libres de créer et de décerner des médailles sans caractère officiel qui ne sont, en aucun cas, assimilables aux ordres nationaux (Légion d'Honneur, Ordre de la Libération, Ordre national du Mérite) ni même aux autres décorations officielles françaises.

L'attention de la Grande Chancellerie a été appelée à maintes reprises sur les distributions de ces « décorations » au cours des cérémonies qui paraissent parfois, dans l'esprit du public, présenter un caractère officiel.

Aussi, la Grande Chancellerie a-t-elle mis en garde les organisations et les bénéficiaires éventuels contre de telles manifestations qui ne sont pas protégées par la loi et peuvent même, dans certains cas, être punies par elle.

Les décorations, à l'exclusion de celles qui se portent en sautoir doivent être fixées sur le côté gauche de la poitrine dans l'ordre suivant :

Légion d'Honneur
Croix de la Libération
Médaille militaire
Ordre National du Mérite
Croix de Guerre 1914-1918
Croix de Guerre 1939-1945
Croix de Guerre des Théâtres d'opérations extérieures
Croix de la Valeur Militaire
Médaille de la Résistance Française
Médaille des Evadés
Croix du Combattant volontaire 1914-1918
Croix du Combattant volontaire 1939-1945
Croix du Combattant volontaire Indochine
Croix du Combattant volontaire Corée
Croix du Combattant volontaire AFN
Croix du Combattant volontaire de la Résistance
Croix du Combattant
Médaille de la gendarmerie nationale
Ordre du Mérite maritime
Médaille de l'aéronautique
Médaille d'outre-mer (ex-médaille coloniale)
Médaille de la défense nationale

Médaille des services militaires volontaires
Médaille de la reconnaissance française
Médaille commémorative interalliée dite « médaille de la victoire »
Médaille commémorative du Maroc
Médaille commémorative française de la Grande Guerre
Médaille commémorative de Syrie-Cilicie
Médaille commémorative des services militaires dans la France libre
Médaille commémorative de la guerre 1939-1945
Médaille commémorative du Levant
Médaille commémorative de la campagne d'Italie
Médaille commémorative de la campagne d'Indochine
Médaille commémorative des opérations de l'organisation des Nations Unies en Corée
Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'Ordre en A.F.N.
Médaille commémorative française des opérations du Moyen-Orient
Médaille commémorative française
Médaille de l'Afrique du Nord
Ordre des palmes académiques
Ordre des arts et lettres
Ordre du mérite agricole
Médaille de la jeunesse et des sports
Médaille d'honneur des personnels civils relevant du ministère de la défense
Médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement
Médaille d'honneur du service de santé des armées

Décorations des anciens ordres de la France d'Outre-Mer :

Ordre du Cambodge
Ordre du dragon d'ANNAM
Ordre NICHAN EL ANOUAR
Etoile d'Anjouan
Ordre de l'étoile noire
Ordres étrangers